



Assemblée générale

Distr. limitée
5 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 57 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

**Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France,
Italie, Pays-Bas, Portugal et Soudan** : projet de résolution révisé**

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003, 59/254 du 23 décembre 2004, 60/222 du 23 décembre 2005, 61/229 du 22 décembre 2006 et 62/179 du 19 décembre 2007, intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international »,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005¹, qui prend notamment acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, et rappelant sa résolution 60/265 du 30 juin 2006,

Rappelant la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique², adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, le 22 septembre 2008,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ Voir résolution 60/1.

² Voir résolution 63/1.



1. *Prend note* du sixième rapport complet du Secrétaire général³;
2. *Réaffirme* son engagement en faveur de la pleine application de la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique², réaffirmé également dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁴ adoptée à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008;
3. *Réaffirme également* son plein appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁵;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, à partir des renseignements que lui auront communiqués les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes au Nouveau Partenariat.

³ A/63/206.

⁴ Résolution 63/239, annexe.

⁵ A/57/304, annexe.